

Solidarité financière entre époux

Par Le vent tournera, le 21/02/2019 à 00:44

Maitre, séparé de fait depuis le 29 décembre, mon mari m a fait part qu'il a signé un bail pour un appartement, il était logé jusqu'à présent chez ses parents. Hors, nous n avons pas les moyens financiers et la maison est hypothèquer, pas fini de payer et mise en vente. Il me nargue en m indiquant que je serai solidaire de ses dépenses. Que faire tant que le divorce n est pas prononcé?. Merci pour vos réponses. Cordialement.

Mme houry